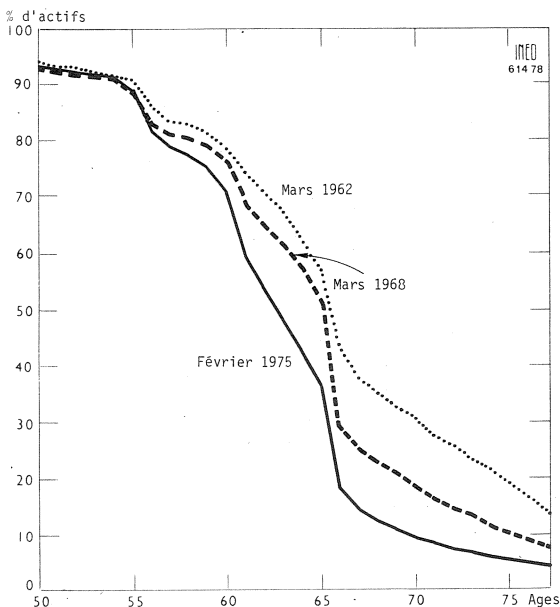


L'âge de la retraite s'abaisse

QUAND on parle en France d'abaissement de l'âge de la retraite, que ce soit pour le souhaiter ou au contraire pour s'en inquiéter, c'est le plus souvent comme d'une éventualité future, et non comme d'une évolution récente. Or, toutes les sources statistiques montrent à l'évidence que l'âge de la retraite s'est nettement abaissé au cours des dernières années.

Nous limiterons volontairement l'analyse aux hommes. Pour les femmes, les choses, sans être contradictoires, sont un peu plus compliquées, en raison de la croissance de l'activité féminine aux âges adultes, de la proportion, qui reste importante, de celles qui n'ont ni activité économique ni retraite, et de la pratique de la « reversion de retraite ».



Graphique 1. - Taux d'activité (hommes) aux recensements de 1962, 1968, 1975.

Le graphique 1 montre la courbe des *taux d'activité par âge* (1) pour le sexe masculin, aux recensements de 1962, 1968 et 1975. (Nous assimilons provisoirement, pour simplifier, la « non-activité » repérée par le recensement, à l'état de retraité. Nous revenons plus loin sur cette assimilation.) Les courbes se décalent, comme on voit, vers la gauche et vers le bas : à âge égal, il y a de plus en plus de retraités et inversement une proportion égale de retraités s'observe à des âges de plus en plus bas. Ainsi l'âge auquel les retraités représentaient la moitié des effectifs est passé de 65,5 ans en

(1) Il s'agit de l'âge atteint dans l'année du recensement.

ABONNEMENTS

Le tarif de l'abonnement annuel (onze numéros) au bulletin *Population et Sociétés* qui était de 12 F depuis 1976, est porté, à compter de janvier 1979, à 16 F.

Mais pour raréfier l'envoi de chèques de faible montant, la possibilité est désormais offerte de s'abonner pour deux ou trois ans, aux conditions suivantes :

FRANCE ETRANGER

Un an	16 F	24 F
Deux ans	28 F	42 F
Trois ans	40 F	60 F

L'abonnement annuel à la revue *Population* (cinq livraisons) est porté, à partir de janvier 1979, à 90 F pour la France et 110 F pour l'étranger.

Pour le bulletin comme pour la revue, le paiement par virement postal ou bancaire doit être libellé à l'ordre de :

M. le Régisseur des recettes de l'INED
(C.C.P. PARIS 9065-75)

1962 à 65,0 ans en 1968, puis est tombé à 62,7 ans en 1975.

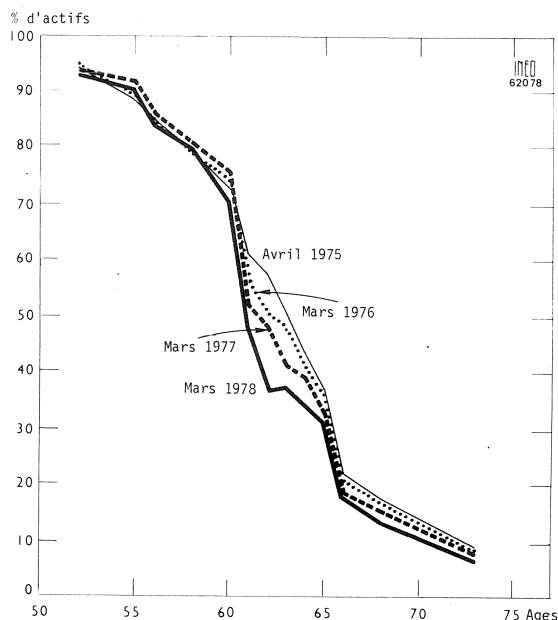
Au vu de ces courbes, on mesure combien l'idée que la retraite se prend généralement en France à 65 ans est exagérée. Certes, c'est à cet âge que la courbe présente la plus forte baisse : en février 1975, 43,2 % des hommes de la génération 1911, qui n'ont eu 65 ans qu'en 1976, étaient encore actifs, contre seulement 18,3 % de la génération 1909 qui avaient eu 65 ans en 1974. En déduire qu'en 1975 un homme sur quatre ($43,2 - 18,3 = 24,9$ %) prenait sa retraite à 65 ans n'est pas rigoureux (parce qu'on observe au même moment des générations différentes et non pas la même génération au fil du temps) mais cette proportion de 25 % fournit une image vraisemblablement assez précise de la réalité. En tout cas, en 1975, plus de la moitié des hommes étaient déjà retirés avant 65 ans, contre à peine un tiers en 1962.

Une explication, partielle, du décalage progressif de la courbe d'activité tient à la diminution des effectifs des professions indépendantes, agriculteurs, artisans, commerçants. Dans ces professions, on ne « prend » pas sa retraite à âge fixé : si on se retire, c'est souvent en passant progressivement la main à un héritier, un associé ou un successeur ; et dans bien des cas, du moins jusqu'à la mise en place de systèmes satisfaisants de retraites dans ces professions, on ne se retire que contraint par la maladie ou la vieillesse. Encore 14 % des hommes de 75 ans et plus étaient actifs en 1962, certainement des non-salariés en quasi-totalité. Il n'y en avait plus que 8 % en 1968, et 4 % en 1975.

Mais surtout s'appliquent de nouvelles règles et conventions collectives à diverses catégories de salariés (emplois pénibles, salariés manuels, etc.). Les générations de combattants, résistants, déportés et prisonniers de la guerre de 1939-1945 bénéficient de dispositions leur permettant de prendre leur retraite plus tôt à taux plein (1). De plus, les difficultés économiques de nombreuses branches ont, depuis 1974, conduit à multiplier les possibilités de retraite anticipée.

Les enquêtes sur l'emploi de l'INSEE donnent annuellement des indications précieuses sur les changements qui s'opèrent entre les recensements. Tout d'abord, les chiffres publiés permettent de distinguer les « retraités » proprement dits des « autres inactifs » : ceux-ci constituent en mars 1977 seulement 4,9 % de la totalité des inactifs de 55 ans et plus, et correspondent soit à des cas de malades de longue durée sans emploi, soit à des situations transitoires

(1) La loi du 21 novembre 1973 prévoit l'attribution d'une retraite anticipée aux anciens combattants et anciens prisonniers de guerre. En ont bénéficié 21 000 personnes en 1974, 80 000 en 1975, 48 000 en 1976.



Graphique 2. — Taux d'activité (hommes) aux enquêtes sur l'emploi de 1975 à 1978.

entre deux activités, entre l'activité et la retraite ou entre le chômage et la retraite, les chômeurs proprement dits étant distingués des « inactifs » (2). Le graphique 2 montre, dans le groupement des âges propre à ces enquêtes, la courbe des taux d'activité observés en avril 1975, mars 1976, 1977, 1978. L'évolution antérieure s'est poursuivie. Ainsi l'âge correspondant à 50 % d'actifs masculins continue de diminuer rapidement : 62,3 ans en 1976, 61,6 ans en 1977, 60,9 ans en 1978. De façon peut-être plus spectaculaire, le décrochage du taux d'activité entre 60 et 61 ans, dépasse, à partir de 1976, celui observé entre 65 et 66 ans. *60 ans reste certes un âge de retraite minoritaire, comme l'était 65 ans, mais a été, depuis 1976, l'âge du départ en retraite le plus fréquent* (3). Ce phénomène a été, il est vrai, amplifié par le fait que les générations concernées sont les « classes creuses » nées de 1915 à 1919. Leurs effectifs réduits ont conduit à abaisser encore plus l'âge de départ pour obtenir un même nombre de départs.

(2) L'enquête sur l'emploi porte une attention particulière aux travaux d'appoint en posant aux personnes interrogées, y compris les retraités, la question : « Pendant la semaine précédente, avez-vous cependant exercé une activité professionnelle, ne fût-ce qu'une heure, ne fût-ce qu'un travail occasionnel ou exceptionnel ? » Le « travail noir » non déclaré par les intéressés n'est évidemment pas saisi. Il n'est pas question ici de ce sujet.

(3) En 1975 et 1976, au régime général de la Sécurité sociale (en 1976, 4,3 millions de retraités sur 10,3 millions), le nombre de nouveaux retraités de 60 ans, quoique beaucoup plus proche que précédemment de celui de nouveaux retraités de 65 ans, lui restait encore inférieur.

Malgré les efforts d'hommes comme Alfred Sauvy pour la combattre, l'idée est répandue en France que, la « quantité d'emplois » étant réputée fixe, un retraité de plus, cela fait un emploi disponible de plus-et donc un chômeur de moins. Voilà les chiffres, en milliers, calculés par l'INSEE dans les définitions du BIT, pour les deux sexes ensemble :

	avril 1975	mars 1976	mars 1977	mars 1978
Ayant un emploi	21 110	21 146	21 309	21 310
Retraités	5 698	5 861	5 981	6 229
Chômeurs	827	996	1 085	1 095

Issus d'une enquête par sondage (au 1/300) ils présentent une certaine imprécision et leurs variations une imprécision bien plus forte. Ils suffisent cependant pour voir que ces dernières années les nombres des emplois, des retraités et des chômeurs ont augmenté tous les trois à la fois. On ignore évidemment de combien aurait augmenté le chômage si le nombre des retraités n'avait pas augmenté. Mais les ordres de grandeur de ces variations d'effectifs sont, en fait, faibles en comparaison de ceux des flux correspondants.

C'est précisément un des apports les plus importants des enquêtes sur l'emploi de l'INSEE que d'offrir non seulement une « photographie » de l'emploi à une date donnée, mais aussi un « film » des modifications intervenues en un an dans la situation des individus. Ainsi entre mars 1976 et mars 1977 sont « entrées en activité », grosso modo, 1 500 000 personnes, 650 000 hommes dont 65 % de 18 à 24 ans, et 850 000 femmes, d'âges plus dispersés. Simultanément, en plus d'environ 100 000 décès d'actifs, « sortaient d'activité » 1 100 000 personnes, 500 000 hommes dont 55 % de 50 ans et plus et 600 000 femmes, également d'âges plus dis-

persés. 370 000 chômeurs trouvaient un emploi, mais 400 000 actifs devenaient chômeurs. Et, si on ignore combien de personnes, sur 21 millions ayant un emploi, ont le même un an plus tard, on sait que seulement 17 millions ont encore le même lieu de travail, 17,5 millions travaillent encore dans la même entreprise.

Tout ceci donne l'image d'un intense bouillonnement. L'économie française ne « crée »-t-elle, telle année, que 150 000 emplois, qu'elle peut pourtant en offrir un à 1 500 000 personnes, dix fois plus, qui n'en avaient pas un an avant, et à 2 000 000 d'autres qui changent. Ainsi, la quasi-totalité des personnes qui « trouvent du travail » bénéficient de mouvements internes et non pas d'emplois « nouveaux » (1). On comprend, dans ces conditions, l'intensité des pressions visant à modifier au profit de telle catégorie les règles d'attribution des emplois.

Modifier la répartition des emplois entre les classes d'âge n'augmente en rien le nombre total d'emplois. Abaisser l'âge de la retraite procure des emplois à des personnes plus jeunes, mais certainement pas nombre pour nombre, du moins en période de basse conjoncture. Au plan collectif, la question n'est pas : « Vaut-il mieux donner du travail à une personne de 60 ans ou à une de 20 ans ? » (ou : à un homme qu'à une femme, à un Français qu'à un étranger, etc.). Elle est plutôt d'utiliser au mieux, pour la richesse collective, compte tenu des contraintes extérieures, les capacités de chacun. Elle est surtout de développer des activités d'avenir plutôt que de répartir différemment les activités actuelles.

Michel LEVY.

(1) Le langage est très imprécis en ce domaine, ce qui traduit la pauvreté de l'analyse de ces phénomènes. Il est certain que, lors d'un changement de titulaire, bon nombre d'emplois changent peu ou prou de contenu. La distinction entre emplois « créés » et emplois préexistants ayant changé de titulaire n'est pas aussi tranchée qu'il y paraît.

QUELQUES CHIFFRES

Fécondité et accroissement naturel.

A plusieurs reprises, et la dernière fois il y a un an (n° 106), *Population et Sociétés* a publié un tableau comparatif des taux bruts de natalité et mortalité des principaux pays développés. Ces taux reflètent, on le sait, non seulement l'intensité des phénomènes mais aussi la répartition des âges dans la population considérée. C'est pourquoi les comparaisons de la fécondité « du moment » se

font le plus souvent à l'aide de l'indicateur conjoncturel appelé « somme des naissances réduites » dont on rappelle qu'il a été en France en 1977, de 1,87 enfant pour une femme, niveau inférieur à celui correspondant au renouvellement des générations, environ 2,1.

Le tableau ci-dessous reprend de *Population* (1978, n° 4-5, p. 991 et 994), en plus de la mise à jour pour 1977 des taux de natalité et mortalité (dont la différence est le taux d'accroissement naturel) les quatre dernières années connues de cet indicateur de fécondité. Les pays occidentaux et les pays de

l'Est sont plus nettement différenciés par cet indice que par le taux brut de natalité. Dans les pays occidentaux, la baisse entamée en 1965 se poursuit avec des accélérations et des paliers décalés dans le temps selon les pays : précoce en Allemagne fédérale, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas..., la baisse rapide ne se manifeste guère en France avant 1974-1976, et en Italie avant 1975-1977, alors que des paliers surviennent en 1969 aux Pays-Bas, en 1970 aux Etats-Unis, en 1971 en Allemagne fédérale, France, Royaume-Uni, Irlande, en 1974 en Allemagne fédérale,

	Somme des naissances réduites				Taux de natalité (p. 1 000 hab.)		Taux de mortalité (p. 1 000 hab.)	
	1974	1975	1976	1977	1976	1977	1976	1977
R. F. Allemagne	1,51	1,45	1,46	1,41	9,8	9,4	11,9	11,4
Belgique	1,83	1,74	1,75	1,75	12,3	12,5	12,1	11,5
Danemark	1,90	1,92	1,75	1,66	12,9	12,2	10,7	9,9
France	2,08	1,92	1,83	1,87	13,6	14,0	10,5	10,1
Irlande	3,74	3,57	3,50		21,6	21,4	10,5	10,5
Italie	2,31	2,19	2,08	1,93	13,9	(13,2)	9,7	(9,3)
Luxembourg	1,55	1,50	1,43	1,50	11,0	11,4	12,6	11,5
Pays-Bas	1,79	1,67	1,64	1,59	12,9	12,5	8,3	7,9
Royaume-Uni.....	1,92	1,79	1,73	1,68	12,1	11,8	12,2	11,7
Autriche	1,93	1,84	1,70	1,63	11,6	11,3	12,6	12,2
Espagne	2,86	2,76	2,73	2,60	18,5	(17,9)	8,1	(7,9)
Finlande	1,62	1,74	1,72	1,67	14,0	13,9	9,4	9,4
Grèce	2,36	2,32	2,35		16,0	15,4	8,9	8,9
Norvège	2,14	1,99	1,87	1,77	13,3	12,7	10,0	9,8
Portugal	2,72	2,52	2,65	2,45	19,0	18,4	9,4	9,6
Suède	1,89	1,78	1,69	1,64	12,0	11,6	11,3	10,7
Suisse	1,72	1,60	1,54	1,52	12,0	11,5	8,8	8,7
Allemagne de l'Est	1,54	1,54	1,63	1,81	11,6	13,3	14,0	13,3
Bulgarie.....	2,30	2,23	2,24		16,5		10,1	
Hongrie.....	2,31	2,37	2,26	2,17	17,5	16,7	12,5	12,4
Pologne.....	2,26	2,28	2,31	2,26	19,5	19,1	8,8	9,0
Roumanie.....	2,72	2,62	2,58		19,5		9,6	
Tchécoslovaquie.....	2,51	2,46	2,43	2,36	19,2	18,7	11,4	11,5
URSS.....	2,43	2,41	2,39		18,4		9,5	
Yougoslavie.....	2,25	2,24	2,21		18,1	17,7	8,5	8,4
Canada	1,90	(1,96)	(1,94)	(1,86)	15,9	15,5	7,2	7,3
Etats-Unis	1,86	1,80	1,77	1,86	14,7	15,3	8,9	8,8
Japon	2,05	1,91	(1,86)	(1,81)	16,5	15,6	6,3	6,1
Australie.....	2,40	(2,23)	(2,14)	(2,09)	16,7	16,1	8,3	7,7
Nouvelle-Zélande.....	2,57	2,33	(2,21)		17,7		8,2	

(Entre parenthèses : chiffres provisoires).

Autriche, Italie... Ces dernières années, cependant, les pays dont les indices sont les plus bas ont un rythme de baisse beaucoup plus lent. Sauf l'Irlande, l'Islande, Israël, le Portugal et l'Espagne, tous les pays occidentaux sont en dessous de 2 enfants par femme.

Dans les pays de l'Est, c'est la stabilité qui domine, exception faite de la forte montée de la fécondité en Roumanie en 1967 et de la baisse de l'Allemagne de l'Est en 1972-1973. Si l'on observe chaque pays, on perçoit des variations en hausse, en général de faible amplitude. Elles correspondent à des mesures législatives ou à des changements dans les règles d'application, concernant l'aide à la maternité ou les facilités de l'avortement : Bulgarie 1968 et 1973-1974, Tchécoslovaquie 1973-1974, U.R.S.S., Roumanie, Hongrie 1974.

Jean-Noël BIRABEN.

DÉMOGRAPHIE

Avortements et conceptions hors-mariage en Grande-Bretagne (1)

L'Abortion Act datant de 1967, la Grande-Bretagne dispose de recul pour étudier la fréquence du recours à l'avortement légal. Depuis 1972, le nombre des avortements pratiqués sur des résidentes britanniques est stable, compris entre 110 et 120 milliers par an. Mais comme le nombre des naissances vivantes a simultanément baissé, de 800 000 à 650 000, le rapport a augmenté de 137 avortements légaux pour 1 000 naissances en 1972 à 170 en 1975 et 1976. Le nombre de femmes non

(1) D'après *Demographic review - 1977*. Office of Population Censuses and Surveys - HMSO, 1978.

mariées a toujours été un peu majoritaire, et l'écart s'accroît : sur dix avortements, quatre sont en 1976 le fait de femmes mariées.

Le total des conceptions prénuptiales, des naissances illégitimes et des avortements légaux de femmes non mariées, dénombre les « conceptions hors-mariage connues ». Ce total a baissé de 203 000 en 1972 à 171 000 en 1976, ce qui est vraisemblablement dû à la pratique plus efficace de la contraception plutôt qu'à une baisse de la fréquence des rapports sexuels hors-mariage. Mais dans ce total, la proportion des conceptions prénuptiales a baissé de 39 à 27 %, tandis que celle des avortements augmentait de 25 à 38 %. Manifestement le recours à l'avortement a partiellement remplacé, en cas d'échec de la contraception, le mariage de « réparation » avec le père de l'enfant.

M. L.